

Première session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 18-19 février 2013

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Point 6 de l'ordre du jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.1/2013/6-A

10 janvier 2013 **ORIGINAL: ANGLAIS**

RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT RÉALISÉE CONJOINTEMENT PAR LE HAUT-**COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES** POUR LES RÉFUGIÉS ET LE PAM SUR LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX SOLUTIONS **DURABLES MISES EN OEUVRE DANS** LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES-TCHAD

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, EVA*: Mme H. Wedgwood tel.: 066513-2030

Chargée de l'évaluation, EVA: Mme C. Conan tel.: 066513-3480

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



^{*} Bureau de l'évaluation

RÉSUMÉ



La présente évaluation d'impact, qui repose sur la vérification d'un modèle théorique et emploie des méthodes mixtes, a été effectuée conjointement par le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle vise à rendre compte des effets directs et des impacts de l'assistance apportée aux réfugiés de République centrafricaine depuis leur arrivée dans le sud du Tchad à partir de 2002, et à tirer des enseignements sur la contribution de cette assistance aux solutions durables mises en œuvre en faveur des réfugiés.

L'évaluation montre que pendant les premières années ayant suivi les déplacements de populations, les distributions générales de vivres sous la forme de rations complètes ont permis à une majorité de réfugiés d'avoir une consommation alimentaire acceptable. Elles ont également eu un effet positif sur la malnutrition aiguë globale, qui est demeurée à un niveau généralement acceptable au fil du temps, même dans les camps où les rations avaient été réduites ou leur distribution limitée aux groupes vulnérables.

Le niveau de richesse et les sources de revenus des réfugiés ne se sont cependant pas sensiblement améliorés au cours des années et ne correspondent pas à ceux de la population locale. La réduction des rations dans les camps les plus anciens a conduit à une dégradation de la consommation alimentaire des réfugiés, sur le plan de la quantité comme de la qualité, et à un accroissement du recours à des stratégies d'adaptation à court terme. L'évolution attendue vers une capacité accrue des réfugiés à développer leurs moyens d'existence à moyen terme et en conséquence à maintenir leur sécurité alimentaire en dépit de la réduction de l'assistance alimentaire, n'a pas eu lieu. De plus, le taux de malnutrition chronique est resté élevé et n'a pas connu d'amélioration au fil des ans. Des cas de violence sexiste, notamment de violences conjugales après les distributions, ont été constatés.

Ces résultats mitigés sont attribués à l'absence d'une stratégie commune aux organismes concernés pour promouvoir l'autosuffisance, ainsi qu'à un manque de cohérence entre les objectifs poursuivis et les activités mises en œuvre, dû en partie à des problèmes de financement récurrents. Même si les objectifs ont progressivement évolué pour passer de la couverture des besoins alimentaires immédiats à la promotion de l'autosuffisance, les distributions générales de vivres, sous la forme de rations complètes ou réduites, sont demeurées la principale modalité d'assistance au fil des ans; le recours à des modalités complémentaires ou de substitution a été négligeable. En outre, l'appui aux moyens d'existence, qui est resté limité pendant la période considérée, est intervenu tardivement et était insuffisamment diversifié au vu des contraintes locales. Enfin, l'absence d'une stratégie et de mesures précises pour lutter contre la malnutrition chronique, ainsi que le manque de partenaires qualifiés sur le plan technique, ont entravé la mise en œuvre des programmes nutritionnels et la réalisation des effets directs escomptés.



L'évaluation comporte une série de recommandations adressées au PAM, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à leurs partenaires afin de les aider à atteindre leurs objectifs à plus long terme, notamment la concrétisation de l'autosuffisance des réfugiés, et d'améliorer la gestion des programmes, le suivi et l'évaluation de l'aide alimentaire, ainsi que la mise en œuvre des activités relatives à la nutrition et à la protection.



Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées—Tchad" (WFP/EB.1/2013/6-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2013/6-A/Add.1, et invite le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

^{*} Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



_

INTRODUCTION

Caractéristiques de l'évaluation

 La présente évaluation d'impact fait partie d'une série de quatre évaluations que le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont fait réaliser en 2011 et 2012¹. Celles-ci ont pour objectif d'évaluer la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre en faveur des réfugiés de longue date.

- 2. L'évaluation porte sur l'assistance offerte aux réfugiés de République centrafricaine depuis leur arrivée au Tchad, à compter de 2002. Elle vise à rendre compte des effets directs et des impacts de cette assistance, ainsi qu'à dégager des enseignements sur la façon dont les deux organismes peuvent améliorer la mesure dans laquelle l'assistance alimentaire contribue à l'autosuffisance des réfugiés, à l'échelle tant locale qu'internationale.
- 3. La mesure de l'impact repose sur la vérification d'un modèle théorique élaboré compte tenu des objectifs clairement définis par les deux organismes, lequel postule que leurs activités combinées concourent à renforcer l'autosuffisance des réfugiés. Ce modèle prévoit une évolution en trois étapes, allant de la situation initiale des réfugiés à leur arrivée (S1) jusqu'à un niveau maximum d'autosuffisance (S3), chaque étape étant associée à un niveau d'assistance alimentaire en diminution.
- 4. Étant donné que les camps avaient été établis à différentes époques et que les niveaux d'assistance avaient été réduits au fil du temps, à chaque fois qu'il est ressorti d'une mission d'évaluation conjointe que le niveau d'autosuffisance était adéquat, il a été possible de comparer le modèle théorique à l'évolution réelle de la situation.

TABLEAU 1: APPLICATION DU MODÈLE THÉORIQUE*					
	Situations		Effets attendus		
Court terme	S1	Distributions générales de vivres – rations complètes	Vies sauvées; amélioration de la consommation alimentaire; sécurité et protection assurées. Niveau minimal d'autosuffisance.		
Moyen terme	S2	Distributions générales de vivres – demi-rations	Amélioration de l'assortiment alimentaire; amélioration de l'état nutritionnel (malnutrition aiguë et chronique). Accroissement de la capacité des bénéficiaires à se doter de moyens d'existence.		
Long terme	S3	Remplacement des distributions générales de vivres par des distributions ciblant les personnes ayant des besoins spécifiques (20 pour cent de la population)	Autosuffisance des réfugiés; intégration locale; réinstallation ou rapatriement.		

^{*} Le modèle théorique prend aussi en compte les apports complémentaires des partenaires, en particulier l'appui aux moyens d'existence fourni par le HCR sous forme de semences, d'outils et d'activités génératrices de revenus.

¹ Les autres évaluations concernaient le Bangladesh, l'Éthiopie et le Rwanda.

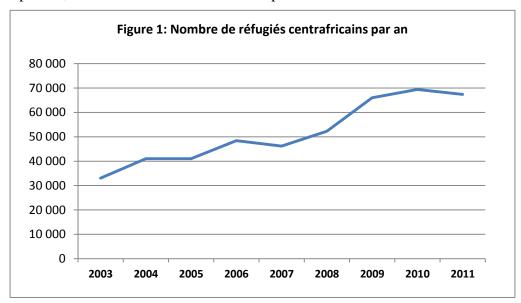


5. L'évaluation repose sur des méthodes mixtes et complémentaires visant à trianguler les informations recueillies: examen des données secondaires, entretiens qualitatifs semi-directifs, enquête quantitative, observation directe et présentation des résultats préliminaires.

6. L'enquête quantitative a été réalisée dans trois camps représentatifs des situations S1 (Moula), S2 (Amboko) et S3 (Yaroungou), auprès d'un échantillon de 641 ménages de réfugiés; pour permettre de comparer la situation des réfugiés à celle de la population locale et de déterminer le niveau d'autosuffisance susceptible d'être atteint de manière réaliste dans le contexte local, l'enquête a également porté sur 246 ménages de huit villages voisins. Quarante-trois pour cent des ménages concernés étaient dirigés par des femmes.

Contexte

7. Depuis 2002, le Tchad a accueilli jusqu'à 70 000 réfugiés originaires de la République centrafricaine, arrivés par vagues successives. Le HCR ne prévoit pas de rapatriement dans un avenir proche, même si de nombreux retours spontanés ont été constatés.



Source: rapports annuels du HCR.

- 8. Le Tchad a ratifié les Conventions de 1951 et 1969 relatives au statut des réfugiés (conventions africaines). Il reconnaît *prima facie* tous les réfugiés de République centrafricaine, mais il ne leur accorde pas la citoyenneté. Les autorités tchadiennes sont favorables à une politique d'intégration et d'autosuffisance, ce qui se traduit par l'attribution de terres aux réfugiés, qui jouissent en outre de la liberté de circulation et peuvent entreprendre des activités économiques et accéder aux marchés pour acheter et vendre des produits.
- 9. Les sept camps de réfugiés se situent dans le sud et le sud-est du Tchad, dans les régions du Logone Oriental, du Moyen-Chari et du Salamat; celles-ci comptent parmi les plus favorisées sur le plan agro-climatique: respectivement 9 pour cent, 18 pour cent et 20 pour cent des ménages y étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2009, contre une moyenne nationale de 17 pour cent (enquête de vulnérabilité du PAM). La population y est ethniquement semblable aux réfugiés et l'activité principale est l'agriculture, complétée par l'élevage, la pêche, la chasse et la cueillette.



TABLEAU 2: CARACTÉRISTIQUES DES CAMPS							
Zone	Zone de Goré			Zone de Maro		Zone de Haraze	
Région/ département	Logone Oriental/Nya Pendé			Moyen-Chari/Grande Sido		Salamat/Haraze- Mangueigne	
Camp	Amboko	Gondjé	Dosseye	Yaroungou	Moula	Koy/Moyo(*)	
Population	11 040	9 660	9 090	11 000	4 200	7 800	
Année d'arrivée	2002	2004	2005	2002	2007	2008(*)	
Ethnies	Kaba; Arabes	Kaba	Peuls	Ngam Gawaama	Mbaye Ngam	Rungu	
Activités économiques	Agriculture, commerce	Agriculture	Élevage, agriculture	Agriculture	Agriculture	Pêche, agriculture	

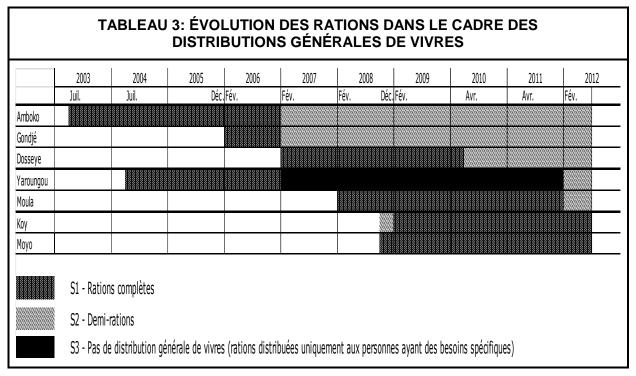
Source: Base de données du HCR, février 2012.

Notes: les zones indiquées font référence à la grande ville située près des camps. (*) Les réfugiés de Daha (à proximité de la frontière centrafricaine) ont été réinstallés dans les camps plus éloignés de Koy et Moyo en avril 2011, mais un grand nombre d'entre eux ont choisi de ne pas partir.

- 10. L'assistance aux réfugiés et leur protection sont assurées par des acteurs gouvernementaux, en particulier la Commission nationale pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés et des rapatriés (CNARR), le PAM et le HCR, ainsi que des organisations non gouvernementales nationales et internationales. La Commission européenne finance également deux programmes visant à faire le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LARD), dont l'objectif est d'appuyer la transition vers l'autosuffisance et l'intégration des réfugiés.
- 11. Depuis 2003 jusqu'à la date de l'évaluation, le PAM a apporté son assistance alimentaire dans le cadre de six programmes: trois opérations d'urgence, puis trois interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR). Compte tenu de l'afflux incessant de réfugiés jusqu'en 2008, l'objectif a d'abord été de répondre aux besoins alimentaires de ces personnes, ce pendant presque toute la période considérée; à partir de 2005 toutefois, il s'est aussi agi de promouvoir l'autosuffisance des premiers réfugiés. Les principaux donateurs du PAM pour la période 2003-2011 ont été les États-Unis d'Amérique (53 pour cent), le Japon (12 pour cent), la Commission européenne (11 pour cent) et le Fonds central pour les interventions d'urgence (9 pour cent).
- 12. Les distributions générales de vivres et les programmes nutritionnels (traitement de la malnutrition grave et modérée, et supplémentation alimentaire pour les femmes enceintes et les mères allaitantes) ont été les **principales modalités d'assistance alimentaire**. En moyenne, 97,5 pour cent des bénéficiaires prévus ont reçu une assistance, parmi lesquels 52 pour cent de femmes. Malgré l'évolution progressive des objectifs vers la promotion de l'autosuffisance, les activités Vivres contre travail sont restées secondaires et ont principalement bénéficié à la population hôte, tout comme l'assistance alimentaire destinée aux personnes vivant avec le VIH/sida.
- 13. Pendant les trois à cinq années qui ont suivi leur mise en place, tous les camps ont d'abord bénéficié de distributions générales de vivres sous la forme de rations complètes (2 100 kilocalories par jour), puis les rations ont été réduites à 1 200 kilocalories par jour, voire n'ont plus été distribuées. Il y a cependant eu deux exceptions. À Yaroungou, les distributions générales de vivres ont été suspendues au bout de deux ans et demi sans que les rations aient été au préalable réduites, et elles ont été remplacées par des distributions ciblées en faveur des personnes ayant des besoins spécifiques répertoriées par le HCR, et



par des distributions ponctuelles lors des périodes de soudure. À Gondjé, la distribution de rations complètes n'a duré qu'un an.



Source: Bureau du PAM à Goré

RÉSULTATS: EFFETS DIRECTS ET IMPACTS DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE

Sécurité alimentaire

14. Les effets directs et les impacts de l'assistance alimentaire sur la sécurité alimentaire des réfugiés ont été mesurés à l'aide du score de consommation alimentaire et de l'indice des stratégies d'adaptation².

15. Il est ressorti des analyses de régression réalisées dans les camps où a été menée l'enquête que l'assistance alimentaire reçue et le niveau de richesse des bénéficiaires étaient les deux principaux facteurs influant sur le score de consommation alimentaire. En revanche, l'indice des stratégies d'adaptation s'est révélé peu influencé par le niveau d'assistance alimentaire reçue; il est surtout fonction du niveau de richesse des ménages et de leur ethnie.

nutritionnelle relative des différents groupes d'aliments consommés au cours d'une période de réminiscence. L'**indice des stratégies d'adaptation** mesure la fréquence du recours par les ménages à douze stratégies données au cours des sept jours précédant l'enquête, pour faire face à des difficultés d'accès à la nourriture. Ces stratégies sont les suivantes: consommer des aliments moins chers; inclure une plus grande quantité d'aliments sauvages dans le régime alimentaire; envoyer des membres du ménage manger ailleurs qu'à la maison; emprunter de la nourriture à des parents/voisins; s'endetter pour acheter à manger; consommer le stock de semences destinées à la prochaine campagne; réduire la taille des portions au moment des repas; réduire le nombre de repas par jour; restreindre la consommation alimentaire des adultes au profit des enfants; limiter la consommation alimentaire des membres non actifs du ménage; passer des journées entières sans manger.

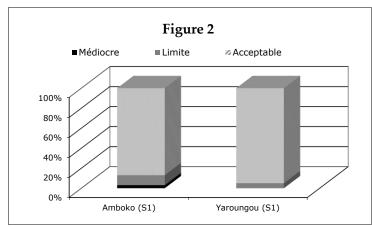
wfp.org/fr

² Le score de consommation alimentaire est établi compte tenu de la diversité du régime alimentaire, de la fréquence de la consommation (nombre de jours où chaque groupe d'aliments est consommé) et de l'importance nutritionnelle relative des différents groupes d'aliments consommés au cours d'une période de réminiscence.

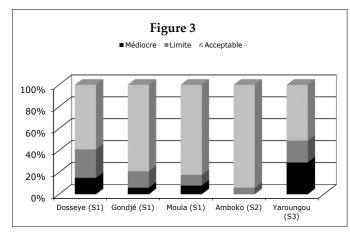
16. Cela explique le cas particulier d'Amboko, dont la population, outre qu'elle avait une meilleure consommation alimentaire que celle des camps similaires (S2) ou des villages voisins, recourait également moins fréquemment à des stratégies de survie, notamment celles comptant parmi les plus préjudiciables. Les réfugiés d'Amboko présentent des caractéristiques socio-économiques particulières: un tiers des ménages est composé d'Arabes, pour la plupart des commerçants plus "riches" que les autres ethnies; c'est à Amboko que se trouve la plus grande proportion de ménages classés dans la catégorie des "plus aisés" (voir la figure 9).

- 17. Exception faite d'Amboko, les tendances générales en matière de consommation alimentaire étaient les suivantes (voir les figures 2-6):
 - dans les camps bénéficiant de rations complètes (S1), une vaste majorité des ménages avaient toujours un niveau de consommation alimentaire acceptable, même s'ils étaient arrivés récemment et si leurs moyens d'existence étaient encore peu développés (Haraze, Moula et Daha en 2010);
 - la proportion de ménages ayant des scores de consommation alimentaire acceptables était systématiquement plus importante dans les camps bénéficiant de rations complètes (S1) que dans ceux recevant des demi-rations (S2) et dans le camp ne bénéficiant plus de distributions générales de vivres (S3: Yaroungou). En outre, dans les camps recevant des rations complètes, la proportion de personnes ayant un score de consommation alimentaire acceptable était plus élevée que dans les villages voisins, comme constaté lors d'une enquête menée en 2012;
 - la réduction de la taille des rations a entraîné une dégradation systématique de la consommation alimentaire des ménages (quantité et type d'aliments consommés), même si l'on n'a pas observé de différence marquée entre les camps en situation S2 et le camp de Yaroungou (S3).

Figures 2 à 6: Répartition des ménages selon leur score de consommation alimentaire (2006–2012)

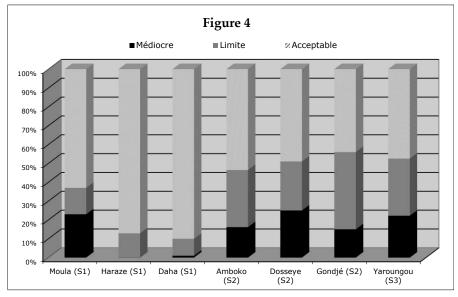


Source: Enquête de l'Unité chargée de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV), 2006

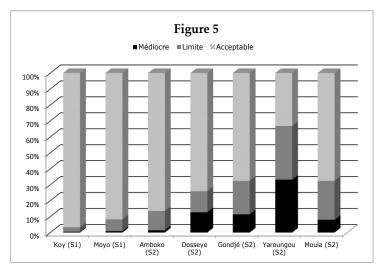


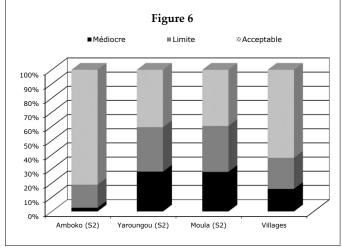
Source: Enquête de l'Unité ACV, 2008





Source: Enquête de l'Unité ACV, 2010





Source: Enquête sur le suivi post-distribution, 2012

Source: Enquête d'évaluation de 2012

- 18. En ce qui concerne les stratégies de survie mises en œuvre par les ménages pour surmonter les difficultés d'accès à l'alimentation, l'évaluation a révélé que les ménages de Yaroungou (S3) et de Moula (S1) (ayant un indice des stratégies d'adaptation de 55,7 et de 58,4 respectivement) avaient plus souvent recours à des stratégies de survie pour se procurer de la nourriture que la population locale (dont l'indice s'établissait à 49,7). Ces stratégies consistaient notamment à modifier ou réduire la consommation alimentaire, ce qui pouvait avoir des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et l'avenir des ménages. À Amboko, l'indice des stratégies d'adaptation s'établissait à 42,1.
- 19. Comme le montre la comparaison avec les villages, l'assistance alimentaire avait un effet différentiel positif sur la consommation alimentaire des ménages dirigés par des femmes réfugiées (voir le tableau 4); ces ménages avaient toutefois plus souvent recours aux stratégies de survie les plus néfastes (31 pour cent contre 18,5 pour cent pour les ménages dirigés par des hommes).



TABLEAU 4: RÉPARTITION DES MÉNAGES EN FONCTION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET DU SEXE DU CHEF DE MÉNAGE (en pourcentage)						
Chef de ménage	Consommation médiocre	Consommation limite	Consommation acceptable			
Camps						
Hommes	16,9	29,4	53,8			
Femmes	21,3	23,5	55,2			
Villages						
Hommes	8,0	25,7	66,3			
Femmes	32,1	20,3	47,6			

Source: Enquête d'évaluation de 2012.

Nutrition

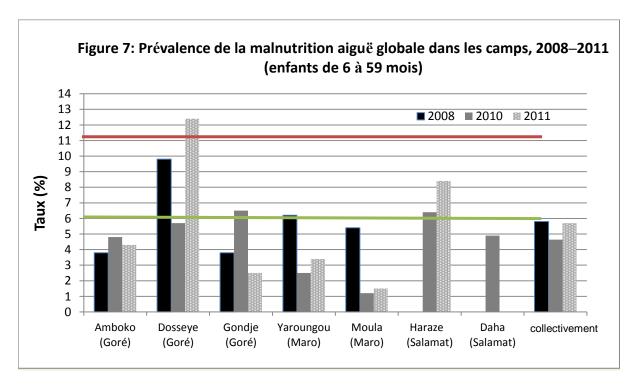
20. L'analyse des données disponibles depuis 2008 indique que si les taux de malnutrition aiguë globale ont varié au fil du temps et entre les camps, ils se sont le plus souvent établis à des niveaux jugés acceptables au regard des normes internationales (moins de 5 pour cent), et en deçà des moyennes régionales pour la population locale (taux de malnutrition aiguë globale au Tchad entre 2006 et 2010: 16 pour cent).

21. On note cependant l'exception de Dosseye, où les taux de malnutrition aiguë globale sont toujours demeurés supérieurs au seuil acceptable, et où ils dépassaient 10 pour cent en 2011. Cette différence ne pouvait être imputée à l'assistance alimentaire, puisque celle-ci était la même que celle assurée dans d'autres camps, où les taux étaient plus bas; elle tenait à d'autres facteurs, notamment au fait que la population était majoritairement peule³.

³ Les Peuls sont des pasteurs nomades. Plusieurs études ont indiqué que lorsque les taux de malnutrition aiguë globale sont mesurés au moyen du rapport poids/taille (comme c'est le cas ici), ils sont en général surestimés chez les pasteurs. Des analyses complémentaires fondées sur le périmètre brachial donnent des résultats moins alarmants. Les taux de malnutrition aiguë globale à Dosseye sont toutefois plus élevés que dans les autres camps, ce qui doit être pris en compte.



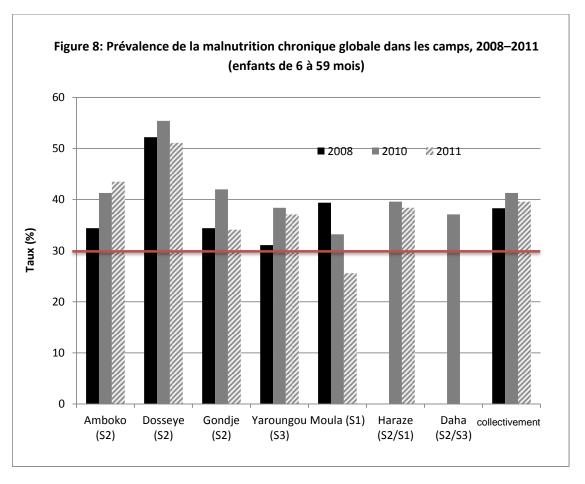
-



Source: Enquête d'évaluation de 2012

- 22. La comparaison des taux de malnutrition aiguë globale dans les camps en situation S1, S2 et S3 montre que la distribution de rations complètes (S1) a eu un effet positif, ce qui concorde avec les résultats concernant la consommation alimentaire (voir le paragraphe 16). En revanche, on n'a pas observé de différences nettes entre les situations S2 et S3 attribuables au niveau d'assistance alimentaire reçue.
- 23. Les taux de malnutrition chronique étaient élevés (supérieurs au seuil de 30 pour cent) dans tous les camps pendant la période considérée, en particulier à Dosseye, mais ils étaient comparables aux taux enregistrés à l'échelle nationale (39 pour cent). Les taux d'anémie étaient bien supérieurs au seuil de 40 pour cent dans tous les camps, et deux enfants réfugiés sur trois étaient anémiés, ce qui révèle un problème de santé publique majeur. Que ce soit pour la malnutrition chronique ou l'anémie, la comparaison des situations S1, S2 et S3 ne faisait pas apparaître de tendance précise suggérant une corrélation avec le niveau d'assistance alimentaire reçue.





Source: Enquête d'évaluation

Moyens d'existence

- 24. Les effets directs et les impacts de l'assistance alimentaire sur les moyens d'existence des réfugiés ont été mesurés au regard des sources de revenus et du niveau de richesse⁴. Il en est ressorti que les ménages de réfugiés, même lorsqu'ils étaient installés dans le pays depuis sept ans, ne disposaient pas de moyens d'existence comparables à ceux de la population locale.
- 25. **Agriculture.** Une importance particulière a été accordée à l'agriculture, principale activité d'une grande majorité des ménages. Elle était pratiquée respectivement par 92 pour cent, 94 pour cent et 98 pour cent des ménages à Moula, à Yaroungou et dans les villages, où 75 pour cent de la population en tiraient un revenu. En revanche, le commerce était prépondérant à Amboko, où seuls 55 pour cent des ménages tiraient un revenu de l'agriculture.
- 26. L'agriculture était plus développée à Yaroungou (S3) qu'à Moula (S1). Cela tenait notamment à la durée supérieure de présence dans le camp, à la superficie plus grande des parcelles cultivées et à l'aide plus importante apportée par le HCR pour ce qui était des intrants et du matériel agricole. Néanmoins, au bout de sept ans, les réfugiés n'avaient pas atteint le même niveau de développement agricole que la population locale, les superficies cultivées et les rendements étant sensiblement inférieurs.

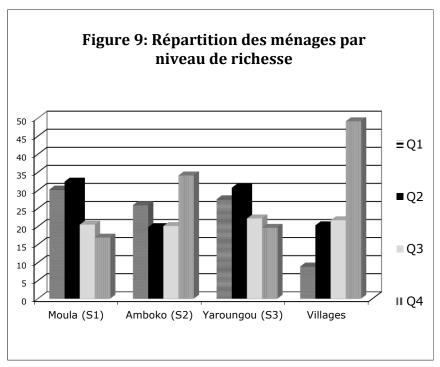
⁴ Le niveau de richesse est déterminé au moyen de plusieurs indicateurs relatifs au capital des ménages (indicateur de substitution de la pauvreté).

_

TABLEAU 5: SUPERFICIE MOYENNE DES TERRES CULTIVÉES ET PRODUCTION CÉRÉALIÈRE, PAR CAMP (2011)						
	Moula (S1)	Amboko (S2)	Yaroungou (S3)	Villages		
Surface cultivée (en hectares)	1,42	2,63	2,69	3,06		
Céréales récoltées (en kilogrammes)	258	543	330	976		

Source: Enquête d'évaluation de 2012

- 27. **Revenus.** Les ménages dans les camps en situation S1 et S3 présentaient une structure de revenus similaire. En plus de se livrer à l'agriculture, de pratiquer l'élevage et de vendre des rations (activités répertoriées comme les sources de revenus les plus fréquentes), ils recouraient dans la même mesure à des activités à court terme, comme la production et la vente d'alcool, la vente de bois de chauffe, de paille ou de produits sauvages, le travail journalier et les rapports sexuels pour survivre. Ces activités dénotent un niveau de vulnérabilité plus important.
- 28. Un autre indicateur de vulnérabilité est la grande mobilité des réfugiés, qui partent à la recherche de conditions plus favorables pour se livrer à des activités économiques. Cette mobilité s'exerce parfois sur plusieurs centaines de kilomètres, y compris en République centrafricaine, et pour des durées allant de quelques jours à plusieurs mois.
- 29. **Niveau de richesse.** Les camps de Moula (S1) et de Yaroungou (S3) présentaient un profil semblable s'agissant du niveau de richesse, avec une prédominance de ménages dans les catégories les plus pauvres. Ce n'était pas parce que les ménages de Yaroungou se trouvaient dans leur camp depuis plus longtemps que ceux de Moula (plus de sept ans, contre quatre ans) qu'ils étaient pour autant parvenus à accumuler un capital plus important.



Source: Enquête d'évaluation de 2012. Le calcul du niveau de richesse est basé sur le capital détenu par les ménages. Le niveau Q1 correspond aux ménages les plus pauvres et le niveau Q4 aux plus riches.



30. L'assistance alimentaire a eu une incidence à la fois positive et négative sur le développement des moyens d'existence des ménages. Lorsqu'elle s'est ajoutée à des activités à moyen terme comme l'agriculture, elle a permis de répondre à une plus grande partie des besoins des ménages et limité le recours à des activités à court terme non viables. Lorsque les rations étaient réduites, les activités à court terme se multipliaient, et à Moula, la diminution des rations intervenue peu auparavant avait aussi limité l'accès au crédit informel, les ménages n'ayant plus la capacité de rembourser leurs dettes au moyen de leurs rations. Le cycle des distributions générales de vivres avait également un effet régulateur sur les migrations, car les réfugiés devaient se présenter en personne au moment de la vérification des listes de bénéficiaires, avant les distributions.

31. Plusieurs éléments ont cependant indiqué que les distributions générales de vivres sous la forme de rations complètes pouvaient limiter le développement des moyens d'existence à moyen terme, tels que l'agriculture. Les entretiens réalisés à Gondjé, où les distributions de rations complètes n'ont duré qu'un an, ont montré que la réduction rapide de l'assistance avait fait prendre conscience aux réfugiés de la nécessité de se doter aussi vite que possible de leurs propres moyens d'existence, et contribué à développer l'agriculture plus rapidement que dans d'autres camps, notamment Moula, malgré l'appui moindre fourni dans ce domaine. Toutefois, d'autres facteurs, comme la disponibilité accrue de terres et le fait que la population se livrait traditionnellement à l'agriculture, ont aussi joué un rôle.

Protection et problématique hommes-femmes

- 32. La protection des réfugiés était globalement bien assurée, notamment grâce à la mise en place par le HCR et la CNARR fin 2010 du Détachement intégré de sécurité (DIS), un organe de la gendarmerie chargé de la sécurité à l'intérieur des camps de réfugiés, qui fonctionnait bien. Dans chaque camp, un comité de volontaires, appuyé par le HCR et le DIS, patrouillait également la nuit. Les femmes réfugiées ont signalé une amélioration de la sécurité la nuit, et elles ont dit beaucoup apprécier le fait de pouvoir s'adresser à des agents du DIS de sexe féminin: celles-ci représentaient 25 pour cent des effectifs dans les camps visités et étaient pour certaines haut placées dans la hiérarchie. Toutefois, le manque de fonds dont pâtit ce Détachement depuis le début de l'année 2012 pourrait mettre en péril sa continuité et la sécurité des réfugiés.
- 33. Les réfugiés se déplaçaient beaucoup, surtout à la recherche de débouchés qui n'existaient pas dans les camps (terres, emplois, commerce), ou pour rendre visite à des membres de leur famille, pour étudier et pour se faire soigner. La CNARR délivrait gratuitement et rapidement des sauf-conduits, mais il a été signalé plusieurs fois que les forces de l'ordre ne tenaient pas compte de ces documents. De plus, le système de sauf-conduit ne s'appliquait pas aux déplacements transfrontaliers, bien que les deux organismes aient reconnu que ceux-ci étaient fréquents. En conséquence, les organismes manquaient d'informations sur les déplacements. Bien que l'évaluation n'ait pas permis de l'établir avec certitude, il est ressorti d'entretiens avec des informateurs clés que certains réfugiés pourraient avoir bénéficié d'une assistance de part et d'autre de la frontière, ou n'être retournés dans les camps qu'au moment des distributions.
- 34. L'assistance alimentaire a eu peu d'effets directs sur la protection, mais il convient de noter que quelques cas de violence sexiste ont été relevés.
 - Les violences conjugales augmentaient après les distributions. Les conflits se produisaient lorsque les hommes voulaient obliger leur femme à vendre une partie des rations pour acheter de l'alcool ou des produits alimentaires "de luxe" (viande, poisson). L'une des principales activités génératrices de revenus exercées par les



femmes – la fabrication et la vente d'alcool produit parfois à partir des céréales fournies dans la ration – contribuait à exacerber les violences conjugales.

- Les femmes qui s'aventuraient hors des camps pour cultiver la terre ou collecter du bois de chauffe étaient la proie d'actes de violence, et les réfugiées vulnérables étaient parfois contraintes de monnayer des relations sexuelles pour obtenir ce qui était absolument nécessaire à leur survie, y compris la nourriture. D'une manière générale, lorsque la sécurité alimentaire s'améliore, les réfugiés, en particulier les femmes, ont moins besoin de recourir à des stratégies susceptibles de les mettre en danger.
- 35. Il convient de noter que des erreurs d'exclusion ont été commises au niveau de l'assistance offerte aux personnes ayant des besoins spécifiques à Yaroungou. Tous les ménages dirigés par des femmes seules avec des enfants entraient dans cette catégorie et avaient donc droit à une assistance alimentaire; or, certaines de ces femmes ne pouvaient bénéficier d'une aide car leur nouveau statut n'avait pas été correctement évalué, ce qui met en lumière la difficulté que rencontre le HCR lorsqu'il lui faut vérifier une situation matrimoniale dans le contexte local.

FACTEURS CONTRIBUANT AUX RÉSULTATS

Facteurs externes

- 36. **Difficultés d'ordre contextuel.** Le développement des moyens d'existence des réfugiés bénéficiait de facteurs propices (voir le paragraphe 8). Les affinités ethniques et linguistiques entre les réfugiés et la population locale permettaient également de tisser des liens sociaux et économiques, et les réfugiés avaient été généralement bien reçus. En outre, tous les camps visités disposaient de marchés permanents et étaient situés à proximité de villes dans lesquelles se tenaient des marchés. Les réseaux commerciaux et l'approvisionnement en produits alimentaires fonctionnaient bien.
- 37. L'évolution vers l'autosuffisance se heurtait cependant à des obstacles. L'agriculture, principale activité d'une grande majorité des ménages réfugiés, montrait des limites. Du fait du caractère inadapté des systèmes de production traditionnels et de la superficie

"Nous voulons rentrer chez nous. Le sol ici est très pauvre. Nous avons fait de notre mieux, mais la terre est épuisée." Un réfugié à Yaroungou.

- limitée des terres octroyées aux réfugiés par les instances locales (ce qui ne permettait pratiquement pas la jachère pourtant nécessaire au maintien de la fertilité des sols, vu le peu d'intrants utilisés), le rendement et la production baissaient après deux ou trois ans.
- 38. La destruction des cultures par les animaux d'élevage, les ravageurs et le striga provoque également des pertes importantes, au même titre que les conflits récurrents entre les agriculteurs et les éleveurs (réfugiés et locaux), difficiles à éviter et à résoudre car de nombreux éleveurs sont protégés par les autorités et agissent en toute impunité. Enfin, à compter de 2008, la zone de Maro a été frappée par des inondations récurrentes qui ont touché respectivement 21 pour cent et 32 pour cent de la population des camps de Moula et de Yaroungou en 2010, et jusqu'à 42 pour cent des réfugiés à Yaroungou en 2011 (HCR). Les inondations ont entraîné des pertes de récoltes à des degrés divers, ce qui s'est répercuté sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages touchés, et a encore accru la pression exercée sur les terres disponibles.



39. Les activités à plus court terme étaient également soumises à des contraintes liées à l'amenuisement des ressources naturelles, lui-même associé à l'arrivée des réfugiés et aux limites du marché du travail journalier.

40. **Sous-financement.** Le sous-financement récurrent⁵ des programmes avait des conséquences négatives tant sur les rations distribuées (voir le paragraphe 49) que sur la capacité des organismes à mettre en œuvre des activités visant à développer les moyens d'existence. Cette situation était due en partie aux importants besoins générés par de nouvelles situations d'urgence dans le pays (afflux de réfugiés soudanais à partir de 2003, déplacements internes entre 2007 et 2010, sécheresse dans la région du Sahel depuis 2011)⁶. En outre, certains donateurs, opposés au recours prolongé aux distributions générales de vivres dans un contexte jugé favorable à l'autosuffisance, se sont également démobilisés; la Commission européenne a cessé de soutenir le programme d'assistance alimentaire après 2010 pour se concentrer sur les programmes LARD.

Facteurs internes

- 41. Cohérence entre objectifs et assistance. Malgré les objectifs énoncés en matière d'autosuffisance et une récente convergence de la planification des deux organismes à cet égard, les activités visant à promouvoir les moyens d'existence ont été limitées, tardives ou ont manqué de pertinence. Les activités Vivres contre travail du PAM, qui auraient pu offrir des possibilités de travail dans un contexte de forte concurrence sur le plan de l'offre de main-d'œuvre journalière, sont restées limitées et l'éventualité de remplacer ou de compléter les distributions générales de vivres sous forme de rations réduites par des transferts monétaires n'a été envisagée que très récemment. L'appui aux moyens d'existence assuré par le HCR et ses partenaires était globalement insuffisant et axé sur les systèmes agricoles traditionnels, qui sont soumis à de nombreuses contraintes; les solutions de remplacement pertinentes, comme l'appui au maraîchage, la riziculture irriguée, la reconstitution de la fertilité des sols, les activités génératrices de revenus et la formation, n'ont, elles, pas été suffisamment prises en compte.
- 42. En 2011, la réinstallation dans les camps de Moyo et Koy des réfugiés des camps de Daha (situés à proximité immédiate de la frontière, alors que les normes du HCR préconisent une distance de 50 kilomètres) avait également eu un effet négatif sur les moyens d'existence des réfugiés, ceux-ci ayant dû repartir de zéro. Un grand nombre de réfugiés ont préféré perdre le bénéfice de l'assistance plutôt qu'être transférés.
- 43. **Stratégie de transition.** Les parties prenantes n'ont arrêté aucune stratégie consensuelle concernant la transition vers l'autosuffisance. Dans ses documents opérationnels, le PAM avait prévu une stratégie de retrait progressif, qu'il n'a cependant pas toujours suivie. Le HCR a quant à lui défini une stratégie de transition pour les camps de Goré en 2011. Dans la pratique, deux modèles de transition différents avaient été adoptés.

⁶ En comparaison, le nombre de réfugiés soudanais dans l'est du Tchad a été estimé au total à 281 000 en 2011, et le nombre de personnes déplacées à 180 000 en 2010 (HCR).



_

⁵ Plus précisément, les opérations d'urgence du PAM (2003 et 2006) n'ont été financées qu'à hauteur de 67 pour cent et de 54 pour cent respectivement.

44. À Yaroungou, les distributions générales de vivres ont été suspendues en 2007, sans étape intermédiaire consistant à réduire les rations⁷, et les activités du HCR visant à appuyer les moyens d'existence ont été remplacées par un programme LARD, qui prévoyait également le recouvrement des coûts pour ce qui avait trait à la santé, à l'éducation et à l'approvisionnement en eau. Depuis lors, le HCR a peu suivi l'évolution de la situation, et la coordination avec les responsables du programme LARD a été limitée. Parallèlement, dans les camps de Goré, des demi-rations ont remplacé les rations complètes, et le HCR a continué de mener des activités à l'appui des moyens d'existence, alliant méthodes traditionnelles et mesures relevant du programme LARD; le recouvrement des coûts était prévu pour ce qui était de l'éducation et de l'approvisionnement en eau, mais pas pour ce qui concernait la santé.

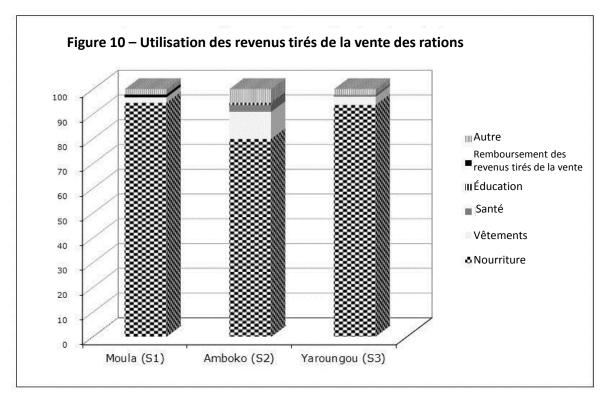
- 45. Les distributions générales de vivres (sous la forme de demi-rations) ont repris à Yaroungou début 2012, en raison de la dégradation des conditions de vie des réfugiés. Cette mesure, qui n'a pas fait l'unanimité, donne à penser que la transition pourrait avoir été trop brutale et que l'approche plus progressive adoptée à Goré était mieux acceptée. Elle a toutefois également mis en évidence une divergence de vues fondamentale entre les partenaires (y compris les deux organismes et les parties prenantes du programme LARD) quant au fait que, compte tenu du contexte local, l'intégration passant par l'autosuffisance pouvait nuire à certains aspects des conditions de vie des réfugiés.
- 46. L'absence d'une stratégie commune se manifeste également par l'opposition du HCR au remplacement des distributions générales de vivres par des distributions ciblées en faveur des 25 pour cent de ménages les plus vulnérables, prévu par le PAM dans un avenir proche, même si un soutien accru aux moyens d'existence semble être une solution plus viable que le maintien des distributions de vivres. Le manque de consensus s'est répercuté sur la participation et l'adhésion des réfugiés au processus de transition, et ceux-ci se sont fermement opposés à toute réduction de l'assistance.
- 47. **Gestion du programme.** Le programme a en général pâti d'un manque de supervision ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation insuffisantes, même si la situation s'est améliorée depuis l'affectation à Goré en 2010 d'un chargé de programmes du PAM. Un manque de confiance mutuelle entre le PAM et le HCR a également compliqué la prise de décisions communes, limitées pour l'essentiel aux recommandations issues des missions d'évaluation conjointes, ce malgré la tenue de réunions de coordination semestrielles à l'échelle des bureaux de pays et une bonne coordination au niveau des bureaux auxiliaires.
- 48. Les programmes nutritionnels ont pâti de l'absence d'une stratégie et de mesures clairement définies pour lutter contre la malnutrition chronique, alors que les besoins étaient importants et que cette lutte compte parmi les Objectifs stratégiques du PAM. Le manque de compétences techniques et les lacunes des systèmes de suivi, ainsi que la faible couverture des programmes, l'insuffisance des systèmes de dépistage et de surveillance, et l'absence de mesures spécifiques pour prévenir et traiter l'anémie, ont également été notés. Les partenaires techniquement qualifiés faisaient défaut dans la région et la rotation des partenaires était importante, ce qui a nui à la mise en œuvre des programmes nutritionnels et à l'obtention des effets directs escomptés.

⁷ L'assistance aux personnes ayant des besoins spécifiques et les distributions ponctuelles lors des périodes de soudure ont été maintenues.



49. **Utilisation des rations.** La valeur énergétique des rations a souvent été inférieure à celle prévue. Entre octobre 2007 et août 2008, puis de nouveau en 2010, les rations complètes distribuées dans les camps de Goré ont apporté moins de 1 500 kilocalories; celles distribuées à Moyo et Koy en 2009 et 2010 n'apportaient que de 1 000 à 1 200 kilocalories. Certains nutriments étaient systématiquement absents des rations, ce qui a empêché de prévenir la persistance de taux élevés de malnutrition chronique et d'anémie, ou de réduire ces taux. De plus, les rations contenaient rarement du mélange maïs-soja et le manque d'aliments complémentaires était problématique, en particulier pour les enfants de moins de 30 mois.

50. Le non-respect des dispositions des mémorandums d'accord relatives à la fourniture de produits frais par le HCR et à la facilitation de la mouture des céréales par le PAM a eu une incidence négative sur la manière dont les rations fournies dans le cadre des distributions générales ont été utilisées par les réfugiés, qui devaient souvent en vendre une partie pour répondre à leurs propres besoins. À Moula, Amboko et Yaroungou, respectivement 56 pour cent, 48 pour cent et 48 pour cent des ménages ont déclaré avoir vendu une partie de la ration obtenue lors de la dernière distribution, le plus souvent moins d'un quart de la quantité reçue.



Source: Enquête d'évaluation de 2012

51. L'instauration en 2010 de distributions bimestrielles, et non plus mensuelles, dans les camps de Goré (conformément à la recommandation issue de la mission d'évaluation conjointe de 2009 visant à réduire les coûts de distribution) a encore accentué le phénomène de revente des rations, les ménages de réfugiés gérant leurs ressources sur le court terme.

_

⁸ Les mémorandums d'accord conclus entre le PAM et le HCR en 2002 et 2010 définissent les responsabilités respectives de ces deux organismes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

52. Pendant les premières années suivant le déplacement, les distributions générales de vivres sous la forme de rations complètes ont permis à la plupart des réfugiés d'avoir une consommation alimentaire acceptable et contribué à maintenir la malnutrition aiguë globale à des niveaux raisonnables. À cet égard, les effets directs attendus à court terme ont été obtenus et la situation des réfugiés, mesurée à l'aide de ces indicateurs, était meilleure que celle de la population locale.

- 53. En revanche, contrairement à ce que l'on escomptait, la capacité des réfugiés de développer progressivement leurs propres moyens d'existence à moyen terme et de pouvoir ainsi assurer leur sécurité alimentaire, en dépit d'une réduction de l'assistance alimentaire, ne s'est pas accrue, ce qui signifie que les effets directs sur le long terme n'ont pas été réalisés.
- 54. Bien qu'ils ne résident pas au Tchad depuis la même période, les réfugiés des camps représentatifs des situations S3 (long terme) et S1 (court terme) présentaient des caractéristiques similaires pour ce qui était des sources de revenus et des niveaux de richesse, qui ne correspondaient pas à celles de la population locale. (Étant donné les caractéristiques socio-économiques particulières des réfugiés à Amboko, l'analyse de la situation S2 n'a pas permis de tirer des conclusions). En raison de l'insuccès des réfugiés à se doter de moyens d'existence suffisants, la réduction des rations pendant les premières années de déplacement a entraîné une dégradation de la consommation alimentaire des réfugiés, à la fois sur le plan de la quantité et de la qualité, et un accroissement du recours à des stratégies de survie à court terme. Les réfugiés ont donc été contraints de se déplacer pour trouver de meilleurs débouchés que ceux qui s'offraient à eux dans les camps, ce qui les a exposés et tout particulièrement les femmes à des problèmes de protection.
- 55. L'évaluation a mis l'accent sur des facteurs d'ordre contextuel expliquant ces résultats, comme la superficie restreinte des parcelles à la disposition des réfugiés, qui limitait la production, le rendement et au bout du compte les revenus tirés de l'agriculture, principale activité de la majorité des ménages locaux et réfugiés. En outre, si le niveau de développement agricole dans les camps était lié au degré d'accès à la terre, aux semences et au matériel agricole, le fait que l'agriculture se développe plus rapidement dans les camps où les distributions générales de vivres étaient réduites plus rapidement laisse penser que prolonger les distributions de rations complètes peut dissuader les réfugiés de se livrer à des activités économiques s'inscrivant dans le moyen terme, comme l'agriculture.
- 56. Pour remédier à cette situation, il aurait fallu mettre rapidement en œuvre d'autres modalités que les distributions générales de vivres. Or, les projets Vivres contre travail constituaient la seule activité complémentaire prévue dans les programmes du PAM, et leur exécution a été limitée. De même, les activités d'appui aux moyens d'existence du HCR étaient globalement insuffisantes et trop axées sur des systèmes agricoles soumis à des contraintes, tandis que d'autres solutions plus adaptées, comme les activités génératrices de revenus, n'étaient pas suffisamment développées.
- 57. Parmi les autres facteurs ayant entravé la progression vers l'autosuffisance figurait l'absence d'une stratégie de transition convenue entre les deux organismes et leurs partenaires, ce qui a limité la prise de décisions communes au-delà de celles concernant les recommandations issues de la mission d'évaluation conjointe, et s'est répercuté sur le



financement, déjà précaire. Des problèmes ont également été relevés au niveau de la gestion des programmes, en particulier dans le domaine de la nutrition, ce qu'a aggravé le manque de partenaires techniquement compétents.

- 58. La malnutrition aiguë s'est maintenue à des niveaux globalement acceptables, mais les taux de malnutrition chronique et d'anémie sont restés élevés au fil des ans et n'ont pas été suffisamment pris en compte. L'évaluation, si elle a confirmé l'incidence positive de la distribution de rations complètes sur la malnutrition aiguë, n'a pu établir d'autre lien entre ces résultats et le niveau d'assistance alimentaire reçue, ce qui donne à penser que d'autres facteurs étaient en jeu. Plusieurs cas de violence sexiste ont été constatés, qui devraient être pris en compte.
- 59. La majorité des réfugiés souhaitaient être rapatriés à terme, mais ils n'étaient pas tenus informés de l'évolution de la situation dans les zones de retour potentielles. Compte tenu du manque d'intérêt pour une réinstallation dans des pays tiers, l'intégration des réfugiés au Tchad semblait être la solution durable la plus vraisemblable à moyen et long terme. L'évolution vers l'autosuffisance, qui est l'une des pierres angulaires de l'intégration, ne s'est pas produite, en partie parce que l'assistance n'a pas donné des résultats aussi bons que ce que l'on escomptait, mais aussi parce que les ressources disponibles et les possibilités qui s'offraient étaient insuffisantes pour répondre aux besoins conjugués des réfugiés et de la population locale. En fin de compte, il pourrait falloir relativiser l'objectif consistant à parvenir à une autosuffisance complète: un certain niveau d'assistance demeurera nécessaire.

Recommandations

- ⇒ Recommandations relatives à des stratégies sur le long terme et à des solutions durables
- 60. Recommandation 1: le HCR devrait orchestrer la recherche d'un consensus entre les responsables de l'assistance offerte aux réfugiés, concernant une stratégie de transition vers l'autosuffisance. Cette stratégie devrait: être définie avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement dans la région d'accueil; fixer des objectifs réalistes en matière d'autosuffisance et d'intégration, compte tenu du contexte local; et reconnaître que dans certaines situations, comme au Tchad, où la population vit en-deçà des seuils d'assistance, l'autosuffisance s'accompagnera d'une dégradation des conditions de vie des réfugiés. Si ce point n'est pas pris en considération, l'action menée continuera de manquer de cohérence et les partenaires ne parviendront toujours pas à un consensus.
- 61. Recommandation 2: le PAM et le HCR devraient étudier les modalités qui pourraient remplacer ou compléter les distributions générales de vivres, dans la lignée des objectifs d'autosuffisance.
 - Le PAM devrait instamment envisager de mettre en place des modalités d'assistance alimentaire telles que les transferts monétaires et les bons, les activités Vivres contre travail, et les programmes d'alimentation scolaire ou d'alimentation des groupes vulnérables, pour remplacer les distributions générales de vivres.
 - Le HCR devrait renforcer ses activités d'appui aux moyens d'existence traditionnels (agriculture) et transposer à plus grande échelle les activités de remplacement et de complément ayant donné de bons résultats à l'échelle locale (maraîchage, riziculture irriguée, restauration de la fertilité des sols, activités génératrices de revenus et formation).



62. Recommandation 3: le HCR devrait formuler des critères spécifiques pour ce qui est du choix de l'emplacement des camps, compte tenu des objectifs d'autosuffisance des réfugiés. Cela aidera les instances locales à choisir des sites appropriés et évitera aux réfugiés d'avoir à se réinstaller ailleurs par la suite.

- 63. Recommandation 4: le HCR et la CNARR devraient suivre de plus près les déplacements des réfugiés et faciliter leur retour spontané dans leur pays d'origine. Le HCR et la CNARR devraient améliorer leur analyse des raisons à l'origine des mouvements de réfugiés et s'attacher à mieux les comprendre. Le HCR devrait encourager la CNARR à autoriser formellement les déplacements de part et d'autre de la frontière et à faciliter les visites des réfugiés dans leur pays d'origine pour y évaluer la situation, afin que ceux-ci puissent prendre une décision concernant leur retour en toute connaissance de cause. Enfin, le PAM et le HCR devraient renforcer la coordination avec leurs programmes respectifs en République centrafricaine, afin d'éviter les doublons.
- 64. Recommandation 5: les bureaux du PAM et du HCR chargés de l'appui aux politiques et aux programmes au niveau international devraient prendre acte des recommandations 1 à 4, qui sont susceptibles de s'appliquer à des situations de déplacement autres que celle en vigueur au Tchad, pour lesquelles des objectifs relatifs à l'autosuffisance sont définis. Il importe tout particulièrement que dans les premières années suivant un déplacement, le HCR orchestre l'élaboration d'une stratégie consensuelle de transition vers l'autosuffisance et que le PAM mette sans tarder en œuvre des modalités d'assistance alimentaire autres que les distributions générales de vivres, afin de favoriser la suspension rapide de ces dernières.
- ⇒ Recommandations relatives à l'exécution des programmes
- 65. Recommandation 6: le PAM et le HCR devraient améliorer la gestion, le suivi et l'évaluation de l'assistance.
 - Les systèmes de suivi devraient être améliorés afin que les décisions puissent être prises de manière plus éclairée.
 - Compte tenu des avis divergents du PAM et du HCR concernant la suspension progressive des distributions générales de vivres, une mission d'évaluation conjointe devrait être réalisée prochainement. Un suivi attentif et systématique de la situation des réfugiés en matière de sécurité alimentaire et d'accès aux services de base devrait être entrepris lorsque des distributions générales de vivres sont réduites ou arrêtées.
- 66. Recommandation 7: le PAM et le HCR devraient promouvoir une meilleure utilisation des rations alimentaires par les bénéficiaires, en appliquant les dispositions des mémorandums d'accord concernant la fourniture de produits frais par le HCR et la facilitation de la mouture des céréales par le PAM. La fréquence des distributions générales de vivres devrait également être harmonisée entre les camps, et les distributions bimestrielles évitées.
- 67. **Recommandation 8: protection**.
 - ➤ Le HCR devrait établir un système de suivi permettant de contrôler la survenue d'éventuels problèmes de protection et leur évolution le cas échéant, notamment pour ce qui est de la violence sexiste.
 - Le HCR devrait également s'attacher à réduire les violences conjugales qui se produisent après les distributions, à proposer aux femmes qui fabriquent de l'alcool d'autres activités génératrices de revenus, et à éviter les erreurs d'exclusion, en particulier celles qui portent préjudice aux femmes ayant des besoins spécifiques.



➤ Le HCR devrait encourager les acteurs concernés, y compris les autres organismes des Nations Unies et le Gouvernement, à s'engager plus fermement pour traiter des questions de protection spécifiques, dont celles liées aux conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

Enfin, les donateurs devraient continuer de financer le DIS, ce tant qu'il y aura dans le pays des réfugiés centrafricains.

68. Recommandation 9: le HCR devrait accroître la pertinence des stratégies nutritionnelles et en améliorer la mise en œuvre et le suivi.

- Le HCR devrait adopter une approche flexible et contextuelle, et élaborer une stratégie spécifique de santé publique pour Dosseye, où les taux de malnutrition aiguë et globale, plus élevés que dans les autres camps, demandent une attention particulière. Pour cela, il conviendrait de prévoir de solides activités de promotion de la nutrition ciblant les mères et les pères.
- ➤ Une stratégie de lutte contre l'anémie devrait également être formulée et le recensement des enfants atteints de malnutrition devrait être amélioré grâce à des opérations mensuelles de dépistage de la malnutrition chez tous les enfants de moins de 5 ans, dans tous les camps.
- Le HCR devrait veiller à ce que les enquêtes nutritionnelles soient menées au même moment tous les ans, afin que l'évolution de la malnutrition puisse être mieux évaluée.
- Le PAM et le HCR devraient investir dans le renforcement de leurs propres capacités techniques et de celles de leurs partenaires, afin d'améliorer la gestion et l'exécution des activités nutritionnelles; en outre, le HCR devrait établir des partenariats à moyen terme avec des spécialistes de la prévention et du traitement de la malnutrition, en vue de réduire le taux de rotation des partenaires, qui est élevé.



ANNEXE Réfugiés centrafricains dans les camps situés dans le sud du Tchad



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE DOCUMENT

ACV analyse et cartographie de la vulnérabilité

CNARR Commission Nationale pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés et des

rapatriés

DIS Détachement intégré de sécurité

HCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés IPSR intervention prolongée de secours et de redressement

LARD lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement

